



FORMATION

"ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2021/2022"



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

DEUX MATINÉES

ETAT DES LIEUX SUR LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET ÉVOLUTIONS À VENIR

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Etudes de cas concrets,
- Questions/Réponses – Échange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Première matinée : Lundi 18 octobre 2021

9h00

Connexion des participants / Présentations

9h15 - 12h30

La réglementation actuelle des compléments alimentaires et les changements à venir

- **Définition**
- **Les catégories d'ingrédients et leur législation**
 - Vitamines, Minéraux
 - Substances à but nutritionnel et physiologique
 - Plantes
 - Additifs
- **Le règlement 1925/2006** : Quelles nouveautés ?
- **Télédéclaration** électronique des compléments alimentaires en France : Présentation pratique de l'interface télécare
- **Appréhender les 3 risques** : Novel Food, Médicaments, Sécurité. Requalification en médicament : Point sur les nouvelles doses frontières(CA/AMM).
- **Quelles exigences qualité ?**

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Deuxième matinée : Mardi 19 octobre 2021

9h00

Connexion des participants

9h15 - 12h30

Les allégations de santé

- **Rappel du cadre réglementaire** : Définition, Champ d'application.
- **Autorisées ou Tolérées** : Quelle marge de manœuvre dans les libellés ? Comment les utiliser ?
- Points sur les derniers contrôles de la DGCCRF

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Comment développer un complément alimentaire en 2021/2022 ?

- Arrêté plantes, arrêté substances, liste d'huiles essentielles, liste de champignons, liste de plantes Belfrit, liste de plantes du BVL (Allemagne).
- **Quel est l'impact de ces listes ?**
- **Quels sont les nouveaux critères** à prendre en compte lors du développement d'un complément alimentaire en 2021/2022 ?

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Les Evolutions récentes et à venir

- **Point à date sur les prochains changements à appréhender**
- Plantes à **dérivés hydroxyanthracéniques**
- Le **Cannabidiol (CBD)** : où en sommes-nous ?

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À C.BLAIN@PHARMANAGER.COM



FORMATION

"ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2021/2022"



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

UNE MATINÉE

ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Etudes de cas concrets,
- Questions/Réponses - Échange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Jeudi 21 octobre 2021

9h00

Accueil des participants

9h15 - 12h30

Étiquetage des compléments alimentaires

- **Rappel des règles** relatives aux denrées alimentaires générales, et des règles spécifiques aux compléments alimentaires : Ingrédients composés, nano, etc. Synthèse des mentions à apposer
- **Tolérances** des vitamines et minéraux : Quelles règles en cas de contrôles ?
- **Cas pratiques**
- **Mentions volontaires** : Vegan, Clean label, ...
- **Mention d'origine** : Quels changements depuis le 1er avril 2020 ?

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

UNE MATINÉE

INNOVER AVEC LE NOUVEAU RÉGLEMENT NOVEL FOOD

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Etudes de cas concrets,
- Questions/Réponses - Échange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble.

Vendredi 22 octobre 2021

9h00

Accueil des participants / Présentations

9h15 - 12h30

Novel food

Point à date de la réglementation :

- Rappels réglementaires
- Les changements depuis 2018 : Quelles sont les nouvelles opportunités ?

La liste de l'Union :

- Les implications,
- Quels sont les éléments à tenir à disposition pour les novel food de la liste de l'Union ?
- Quels sont les éléments à retenir des nouvelles autorisations (insectes, aliment traditionnel d'un pays tiers)

Procédure d'autorisation

- Les acteurs d'une autorisation,
- Le contenu d'un dossier,
- Quelles données peuvent être protégées ?
- La procédure de soumission,
- Cas des ingrédients traditionnels des pays tiers,
- Point sur les exigences toxicologiques

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À C.BLAIN@PHARMANAGER.COM

FORMATION

"ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2021/2022"



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

FORMATRICES

Virginie DUBIN



- Responsable de Pôle – Compléments alimentaires et Denrées alimentaires

Interviendra les matinées
des 18 et 19 octobre

Christelle BLAIN



- Ingénieur Nutrition & Santé, spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires,
- Responsable du pôle Application PhInn® - Pharmanager Innovation

Interviendra les matinées
des 18, 19, 21 octobre

Céline POZZA



- Ingénieur Nutrition & Santé, spécialiste de l'analyse du risque toxicologique,
- Ingénieur conseil chez Pharmanager Development

Interviendra la matinée
du 22 octobre

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

DATE ET LIEU - 4 MATINÉES DE WEBINAR

- Lundi 18 octobre 2021 (9h00-12h30) + Mardi 19 octobre 2021 (9h00-12h30)
- Jeudi 21 octobre 2021 (9h00-12h30)
- Vendredi 22 octobre 2021 (9h00-12h30)

TARIF PAR PERSONNE :

- Formation complète « Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2021/2022 » - (4 matinées) : 1250€ HT (TVA : 20 %, soit 1500 € TTC)
- Les 2 matinées 18 & 19 octobre 2021 « Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)
- La matinée du 21 octobre 2021 « Etiquetage des compléments alimentaires » : 337,50 € HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)
- La matinée du 22 octobre 2021 « Innover avec le nouveau règlement NF » : 337,50 € HT (TVA : 20 %, soit 405 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À C.BLAIN@PHARMANAGER.COM

FORMATION

"ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2021/2022"



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session : « Évolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2021/2022 » - WEBINAR (9h00 - 12h30)

Nom de la société :

Nom du signataire :


N° TVA Intracommunautaire :

Participants et choix de sessions

NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	<input type="checkbox"/> 4 matinées = 1250€ HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (18 & 19 octobre) = 675 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (21 octobre) = 337.50 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (22 octobre) = 337.50 € HT
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	<input type="checkbox"/> 4 matinées = 1250€ HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (18 & 19 octobre) = 675 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (21 octobre) = 337.50 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (22 octobre) = 337.50 € HT
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	<input type="checkbox"/> 4 matinées = 1250€ HT <input type="checkbox"/> 2 matinées (18 & 19 octobre) = 675 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (21 octobre) = 337.50 € HT <input type="checkbox"/> 1 matinée (22 octobre) = 337.50 € HT

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

 **Attentes et objectifs individuels :**

TOTAL : _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Prise en charge par un OPCO Nom et adresse de l'OPCO* : _____

**En cas d'informations incomplètes, la facture sera adressée à l'entreprise.*

Ou Règlement par : Chèque Virement (RIB sur demande)

Date : _____ **Tampon de la société à facturer :** _____

Signature : _____

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À C.BLAIN@PHARMANAGER.COM